



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Franconville, le 1^{er} mai 2020

A l'attention des Franconillois

Madame, Monsieur,

De très nombreuses questions sanitaires et organisationnelles restant en suspens, il nous est impossible, dans aucune école et en si peu de temps, de répondre intégralement aux préconisations du conseil scientifique et au projet de protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale dont la version définitive ne nous a toujours pas été transmise.

Par ailleurs, à l'encontre de tous les textes en vigueur qui précisent que les Conseils d'École peuvent être convoqués sur demande du Maire, les instances départementales de l'Education Nationale ne les autorisent pas.

Représentants des parents d'élèves, enseignants, directeurs, délégués départementaux de l'Education Nationale, Élus locaux... ne peuvent donc être consultés, site par site, sur les dispositifs envisageables. Il est rappelé que les Conseils d'École sont habilités à rendre un avis sur la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Enfin, à ce jour, aucun protocole sanitaire à appliquer dans les accueils de loisirs et dans les crèches n'a encore été édité.

En conséquence, et conformément au courrier adressé au Préfet le 29 avril, **les écoles, les crèches et les accueils de loisirs resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.**

Le classement "rouge" du département du Val-d'Oise par le Ministère de la Santé, traduisant une circulation encore active du virus et des tensions hospitalières sur nos capacités en réanimation, conforte cette décision.

Conscients des impacts socio-économiques d'une telle situation, il nous revient d'abord de travailler à garantir la parfaite sécurité sanitaire des enfants et des personnels avant d'envisager toute réouverture.

Ainsi, dès réception des protocoles définitifs, et dans les semaines à venir, un groupe de travail composé d'un médecin, d'agents spécialistes des conditions de travail et des procédures d'hygiène ainsi que des représentants des services enfance, petite enfance, jeunesse et scolaire, établira les modalités pratiques de mise en oeuvre de ces mesures au regard des spécificités et des possibilités de chaque structure.

Concernant les accueils de loisirs et les crèches, faute de protocole officiel, nous soumettrons dès que possible un mode opératoire aux autorités sanitaires et réglementaires. Dès leur accord obtenu, il sera adressé aux parents et les structures rouvriront.

Concernant les écoles, dès que nous le pourrons, nous présenterons ce plan décliné par école. Il sera adressé aux parents, aux enseignants et aux directeurs. Il sera ensuite soumis pour avis aux Conseils d'École, impérativement avant la fin de l'année scolaire. En cas de nouveau refus des instances départementales de l'Education Nationale, nous saisirons le Tribunal Administratif. Dès l'avis favorable obtenu de chaque Conseil d'École, le plan de réouverture proposé sera rendu opérationnel et les établissements rouvriront.

La sécurité sanitaire des enfants et des personnels doit être garantie, c'est notre priorité.

Naturellement, et comme nous le faisons depuis le début de cette crise sanitaire, nous continuerons d'accueillir les enfants des personnels dits prioritaires (personnels de santé, forces de secours, forces de l'ordre...).

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de ma pleine et entière mobilisation à vos côtés.

Xavier MELKI
Maire de Franconville



Copie : Préfet
Inspection académique
Directeurs et directrices d'écoles